

**REGLEMENT DU PARCOURS**

**« JEUNES CONTRE LE RACISME ET L’ANTISEMITISME »**

**4ème Edition - 2024-2025**

*Parcours soutenu par le département de la Seine-Saint-Denis en lien avec les services de l’Education nationale*

**Sommaire**

Contexte

Présentation du parcours « Jeunes contre le racisme et l’antisémitisme »

Les objectifs du parcours

Type de projets éligibles

Calendrier de l’appel à projets

Structures éligibles

Modalités d’instruction

Financement

Modalités générales du parcours

Contact pour tout renseignement

Notation du parcours

**Contexte**

Le Département de la Seine-Saint-Denis agit depuis de nombreuses années dans la lutte contre les discriminations. Au sein de nos politiques publiques, la lutte contre les discriminations s’incarne par l’organisation d’événements de sensibilisation sur le sujet, par la réalisation de supports d’information ou encore par le financement de projets associatifs dédiés ou de partenariats avec par exemple la Fondation pour la mémoire de l’esclavage et le mémorial de la Shoah.

Le Département s’est doté en 2021 d’un observatoire départemental des discriminations et de l’égalité dont le rôle est notamment d’améliorer la connaissance des discriminations. Le baromètre des discriminations permet chaque année de mesurer l’évolution des discriminations et le ressenti des habitants du département. Au-delà de cette expertise, l’observatoire départemental met en place des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, notamment lors de journées dédiées, telles que le 21 mars, journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale et du 17 mai ; Journée mondiale contre les LGBTphobies.

De plus, des actions de sensibilisation à destination des habitant.e.s sont mises en œuvre . Elles ont notamment pour objectif d’informer sur le droit en matière de discriminations et sur les recours possibles. Cette démarche est incarnée par la « Caravane de lutte contre les discriminations », dispositif « d’aller-vers » mis en place pour la première fois en 2022.

**Présentation du parcours « Jeunes contre le racisme et l’antisémitisme »**

« Jeunes contre le racisme et l’antisémitisme » est un dispositif innovant et adapté, né du constat de l’existence de violences racistes dont sont particulièrement exposés les plus jeunes dans le département de la Seine-Saint-Denis. Selon le baromètre Harris Interactive, les jeunes sont exposés au racisme, que ce soit en tant que témoins ou en tant que victimes. Selon les résultats du baromètre Harris Interactive, en 2023, 58% des 18-39 ans déclarent en effet avoir été discriminées en raison de leur origine ou de leur couleur de peau, tandis que ce chiffre est de 43% dans la population générale.

Sur le modèle de « Jeunes contre le sexisme » (initiative de l’Observatoire des violences faites aux femmes), le projet « Jeunes contre le racisme et l’antisémitisme » permet d’analyser et nommer les dynamiques racistes en privilégiant l’approche artistique.

**Type de projets éligibles**

Le projet a vocation à partir des élèves et de ce qu’ils connaissent du racisme. Il prend pour point de départ ce que les élèves évoquent (violences verbales, insultes dans l’espace public et sur les réseaux sociaux) pour élargir sur des formes de discrimination avec lesquelles ils sont moins familièr.e.s.

Il s’agira d’attirer leur attention sur une actualité qu’ils connaissent et affiner leur capacité d’analyse des discours et des représentations.

L’approche privilégiera une lecture en termes d’expérience vécue du monde afin de montrer que le racisme impacte nos interactions personnelles et notre estime de nous.

Le racisme prend des formes diverses :

- La discrimination, qui empêche l’accès à un bien et service.

- Les micro agressions, qui sont des renvois négatifs à l’altérité en apparence anodins, mais aux conséquences très concrètes.

- Les stéréotypes et préjugés qui sont des généralisations sur un groupe, qui modèlent des comportements racistes.

L’artiste accompagne les élèves à l’expression à travers un médium artistique. L’enjeu est de cultiver la capacité des jeunes à exprimer des idées nuancées, à analyser et appréhender l’actualité et l’art, et à argumenter de façon informée et bienveillante.

Le Département portera une attention particulière aux projets mettant en œuvre les actions artistiques suivantes :

* Valorisation et transmission de la mémoire des luttes anti-racistes
* Récits et valorisation de parcours migratoires
* Prise en compte de la dimension systémique des discriminations raciales, permettant d’inclure l’approche par les discriminations territoriales
* Mise en œuvre d’une approche alliant l’art et le droit pour une approche juridique de la lutte contre les discriminations afin d’informer du cadre légal et des voies de recours possible

**Calendrier de l’appel à projets**

1er avril 2024 : Ouverture des dépôts des candidatures

15 mai : Clôture des candidatures

Jusqu’en Juillet 2024 : Instruction

Courant juillet 2024 : Annonce des résultats

Du 2 septembre au 30 septembre : Dépôt des calendriers prévisionnels pour confirmation des parcours retenus

**Structures éligibles**

* Les associations loi 1901
* Les coopératives
* Les structures agréées « entreprises solidaires d’utilité sociale » au titre du décret n°2015-719 du 23 juin 2015 et régi par l’article L.332-17-1 du code du travail

*Les artistes, même inscrits à la Maison des artistes, ainsi que les collectifs non constitués en association ne sont pas éligibles.*

**Financement**

Le Département verse pour ce dispositif une subvention de fonctionnement. Le versement de la subvention est conditionné à la validation du budget et du calendrier prévisionnel de chaque parcours.

Le montant de la subvention départementale est calculé en fonction du budget validé et ne peut excéder 3 000 euros par parcours.

Cette somme vise à couvrir les frais afférents au parcours d’une durée de 15h (rémunération des artistes, transports, …). Cette subvention ne permet pas de couvrir les frais liés à l’achat de matériels.

**Modalités générales du parcours**

*Cadre général du dispositif*

L’appel à projets s’adresse aux artistes. Le dépôt des candidatures s’effectue uniquement en ligne sur la plateforme : démarche simplifiée

Les parcours peuvent se dérouler dans l’ensemble des 130 collèges publics de la Seine-Saint-Denis. Pour pouvoir être déposé, chaque parcours doit être coconstruit avec les enseignants et visé par le.la chef.fe d’établissement. Par ailleurs, les structures porteuses de projet.s, doivent se rendre disponible à la demande du Département pour intervenir éventuellement dans d’autres collèges.

Chaque structure porteuse de projet.s, pour chacun des parcours déposés, peut mettre en œuvre au moins l’une des actions particulières suivantes :

* Valorisation et transmission de la mémoire des luttes anti-racistes
* Développement des actions portant sur les parcours migratoires
* Mise en avant de la dimension systémique des discriminations raciales, incluant l’approche par les discriminations territoriales
* Mise en œuvre d’une approche alliant l’art et le droit pour une approche juridique de la lutte contre les discriminations afin d’informer du cadre légal et des voies de recours possible

A notation équivalente, les parcours inscrits dans l’une ou l’autre de ces thématiques, pourront être priorisées au regard des parcours qui ne s’inscrivent dans aucune des thématiques.

*Objectifs du parcours*

Ce parcours éducatif et artistique vise les objectifs suivants :

* *Identifier, reconnaitre et agir contre le racisme et l’antisémitisme*

A l’issue du parcours, les élèves pourront être capables d’identifier les dynamiques racistes au quotidien, de les nommer et de les combattre. Ils se familiariseront avec des concepts juridiques et de sciences sociales (discrimination, stéréotypes et préjugés, micro-agressions, représentations et discours, etc…).

* *Eveiller au sens critique*

Le projet permettra d’encourager la prise de parole et de conscience, afin de lutter contre toute forme de résignation, de rancœur ou de culpabilité. Chaque jeune pourra s’exprimer et être écouté.e et entendu.e dans un espace bienveillant. Il s’agira de rendre chacun des élèves concernés par ce sujet. Le racisme est construit socialement et peut donc être déconstruit. Toutes et tous ont un rôle à jouer pour combattre le racisme et ses différentes formes de manifestation.

* *Développer les capacités artistiques et de communication des jeunes*

Les élèves pourront s’exprimer et construire ensemble un outil de sensibilisation via un support artistique.

*Structuration du parcours*

Chaque parcours s’adresse exclusivement aux classes de 4ème ou 3ème sur le tempsscolaire ou éventuellement en périscolaire avec l’intégralité des élèves de la classe, entre la période d’octobre 2024 à mai 2025.

L’ensemble du parcours se déroule sur une durée totale de 15 heures, comprenant les temps suivants :

* Les séances animées par les artistes

La durée et le calendrier des séances sont validés en lien avec l’équipe pédagogique au sein de chaque collège volontaire.

Les séances, en présence de l’artiste, permettront de renforcer la sensibilisation dans un cadre d’échange bienveillant et informatif au cours duquel les jeunes abordent leur expérience du racisme, leur ressenti et leur opinion. Ce moment est l’occasion de transmettre et définir des notions diverses, souvent confondues. Il s’agira par ailleurs d’informer sur la loi ainsi que les voies de recours.

La sensibilisation s’appuie sur une production artistique, rythmée par un premier atelier d’introduction à des medium d’expression artistique, puis par la production et participation individuelle ou collective à un projet artistique qui sera présenté lors de la journée de restitution en fin d’année scolaire ainsi que lors de la Caravane contre les discriminations.

* Un temps d’évaluation du projet par les élèves

A l’issue du parcours, les élèves de chaque classe au sein des collèges volontaires sont invités à renseigner un questionnaire pour avoir un retour d’expérience.

Ce court questionnaire vise plusieurs objectifs :

* Évaluer le ressenti des élèves sur les actes racistes et ou situations de discriminations raciales, ;
* Apprécier les bénéfices apportés par la démarche artistique ;
* Identifier la capacité des jeunes à réagir face à un acte raciste ainsi que leur connaissance des acteurs de lutte contre le racisme et les discriminations.

Le questionnaire est envoyé via un QRcode et les élèves sont invités à le télécharger sur leur téléphone afin de répondre aux questions, si possible sur le temps scolaire en lien avec leur enseignant.

* Un temps de restitution/valorisation du parcours

La restitution commune aux établissements participants sera organisée en fin d’année scolaire en mai 2025.

Une séance dédiée doit permettre de préparer ce temps de restitution au sein de chaque classe.

**Engagements des artistes**

Les artistes porteur.es de parcours s’engagent à fournir au Département un bilan qualitatif à mi-parcours ainsi qu’en fin de cycle.

Les partenaires du parcours seront sollicités également pour la préparation de la journée de restitution en proposant différents scénarios de valorisation de leurs créations artistiques.

Les artistes s’engagent, en lien avec l’enseignant, à faire renseigner les questionnaires auprès des élèves sur le temps scolaire.

**Engagements du Département**

Le parcours « Jeunes contre le racisme et l’antisémitisme » proposent en option des visites culturelles afin d’encourager la pratique de l’espace et l’ouverture à la culture : par exemple visites du Musée National de l’Histoire et de l’immigration ou encore une option « parcours mémoire de l’esclavage » pourra être proposée également avec des sorties en lien avec ce sujet dont le contenu pédagogique a été élaboré par la Fondation pour la mémoire de l’esclavage.

Le département s’engage à donner les ressources et moyens nécessaires pour la réalisation d’un ou des événements collectifs de restitution.

**Respect des enjeux d’égalité et de lutte contre les discriminations**

Détenteur des labels Egalité et Diversité délivrés par l’AFNOR, le Département de la Seine-Saint-Denis s’engage depuis plusieurs années dans la lutte contre les formes de discriminations et pour la promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes.

A cet effet, le Département sera particulièrement attentif, dans l’analyse des parcours déposés par les structures, à la prise en compte des enjeux d’égalité et de lutte contre les discriminations.

**Coéducation et implication des familles**

Le Département porte une attention particulière à toutes les propositions des partenaires permettant d’impliquer les familles dans le projet : organisation d’un temps de présentation du parcours aux familles, communication régulière d’informations sur le déroulement du projet, invitation aux sorties et temps de restitution, etc…

Les modalités innovantes visant à favoriser l’implication et la participation des familles au sein du parcours sont encouragées et valorisées.

**Contact pour tout renseignement**

**Département de la Seine-Saint-Denis**

Délégation égalité et citoyenneté

Nasséra Bechrouri : [nbechrouri@seinesaintdenis.fr](mailto:nbechrouri@seinesaintdenis.fr) / Tel : 01 43 93 40 46

**Annexe : Notation du parcours**

Chaque parcours est évalué selon les critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Cohérence du projet** | |
| Le parcours est clair et les objectifs sont cohérents avec les besoins exprimés dans le cahier des charges   * Le programme d'activités est-il détaillé et est-il en cohérence avec les objectifs fixés ? * Quel est le type de médium artistique choisi * Quelle est l’approche privilégiée ? approche générale du racisme ou entrée spécifique (shoah, esclavage, etc…)   Le parcours en collège s’articule avec le projet de l’intervenant.e en cours ou à venir et fait le lien avec l’actualité ou la programmation des acteur.trices du territoire.   * Quels sont les axes de travail des différents projets en cours menés par l’intervenant.e ? * Quels sont les lieux et supports de diffusion de ses projets ? | 3 points |
| 1. **Faisabilité technique** | |
| Le parcours est validé pour sa faisabilité technique (calendrier, ressources mobilisées)   * Quels sont les moyens humains mobilisés ? * Quelle est la pertinence et l’exigence du propos de l’intervenant ? * Quelles ont été ses expériences similaires avec des élèves ? * Le calendrier respecte-t-il les exigences du cahier des charges ? | 3 points |
| 1. **Disponibilité** | |
| L’artiste est disponible pour se déplacer et intervenir dans plusieurs collèges.     * Quel est le nombre de classes accompagnées ? * Quelle est la facilité à se déplacer de l’intervenant au sein du territoire de la Seine-Saint-Denis ? | 1 points |
| 1. **Co-construction du parcours** | |
| Les ateliers avec les artistes se déroulent sur une durée de 15h. Le contenu des ateliers doit être détaillé et le nombre d’heures pour chacun d’eux indiqué.  Les activités proposées permettent aux élèves de comprendre le processus et d’en suivre les différentes étapes.   * Comment le déroulé des activités est-il structuré ? * Le déroulé proposé offre-t-il un cheminement clair et cohérent afin d’atteindre les objectifs du parcours ? * Le déroulé du parcours et ses objectifs sont-ils compréhensibles de la part des élèves ? | 2 points |
| Les activités proposées aux élèves sont variées.   * Quelles sont les différentes activités proposées au sein du parcours ? * En quoi la variété des activités permet-elle d’enrichir le parcours ? | 2 points |
| Implication active des élèves dans le processus  Les élèves sont acteurs et actrices de la démarche et sont sollicité.es tout au long du parcours. | 2 points |
| Implication des familles  Le parcours propose des modalités innovantes visant à favoriser l’implication et la participation des familles.  Les familles sont conviées aux principaux temps forts du parcours (visites culturels, restitution, etc…) | 1 point |
| **Objectifs pédagogiques du parcours**  L’équipe éducative du collège est sollicitée et partie prenante de la rédaction des réponses de cette rubrique. |  |
| Le parcours est en lien avec le projet d’établissement.    Le parcours crée du lien avec d’autres projets menés dans l’établissement.  Le parcours est en lien avec les enseignements. Les objectifs pédagogiques sont explicités par disciplines et en lien avec le socle commun de compétences et de culture.  Le travail mené pourra être valorisé notamment via l’Espace numérique de travail.  Plusieurs enseignants sont impliqués pour favoriser l’interdisciplinarité. | 1 point |
| 1. **Restitution finale** | |
| * Type de création artistique proposée pour le Jour J * Contribution à la proposition de scénarii en amont, lors de la préparation de la restitution | 2 points |
| 1. **Bonus** | |
| Les structures porteuses de projets se rendent disponible pour mener des parcours dans d’autres collèges que ceux identifiés préalablement. | 2 points |
| Le parcours favorise les liens avec les acteurs.rices et structures du territoire (médiathèques et bibliothèques, associations et structures d’accès aux droits, associations de lutte contre le racisme…) | 1 point |

|  |
| --- |
| **Total : 20 points** |